Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 15 (1870)

Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 8 Février 1870.

XVe Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud (suite). — Nouvelles et chronique. SUPPLÉMENT. — Tableau des écoles militaires fédérales.

FRAGMENTS. (1)

NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

La Suisse, bien dotée par la nature pour sa propre défense, est comparativement si petite qu'elle ne saurait, sans compromettre son existence, prendre une part active aux guerres européennes. C'est un point sur lequel on est parfaitement d'accord dans toute l'étendue de la Confédération. La neutralité est donc, pour nous, une nécessité, un principe de vie. Heureusement que cette neutralité est dans l'intérêt réel et bien entendu des puissances qui nous avoisinent. C'est l'opinion des hommes les plus éminents et les plus compétents, en tête desquels il faut placer les deux plus grands capitaines des temps modernes, l'empereur Napoléon et le prince Charles.

La Suisse neutre peut, en effet, être considérée comme un obstacle naturel, un grand lac par exemple, offrant un couvert ou un appui aux armées qui sauront en profiter. Elles ne seront plus dans l'obligation de s'étendre outre mesure pour occuper une immense frontière, partout vulnérable. Elles pourront, par conséquent, se concentrer sur les points les plus essentiels à garder, ou les plus menacés; sans crainte pour leurs flancs et n'ayant que des attaques de front à repousser, leurs opérations se simplifient et leur défense devient plus efficace. Ces avantages sont à peu près les mêmes pour la France et pour l'Autriche, que la guerre se fasse sur le Rhin ou en Italie. La Suisse neutre est pour elles un véritable bouclier, utile surtout dans la défensive. Il est vrai qu'il n'en est pas tout à fait de même pour l'offensive, parce que les armées ne peuvent pas exécuter les manœuvres qui auraient pour but de surprendre l'ennemi, de l'attaquer en flanc ou par derrière, en se portant rapidement, à un moment donné, et par le chemin le plus court, d'un côté à l'autre de l'échiquier stratégique. Mais, réduites à des attaques de front, ces mêmes armées trouveraient dans la sécurité de leurs mouvements et la solidité de leurs flancs, une ample compensation à cette gêne qui, d'ailleurs, étant réci-

(1) Voir no 2 de 1870.

No 3.